

Les séances de CEO nécessitent obligatoirement des dégustateurs. Comment être dégustateur ? Comment est-il formé ? Où les séances se déroulent-elles ? Cette fiche info répond à ces questions.

1/ Intégrer la liste officielle des dégustateurs de la CEO

Si une personne souhaite intégrer la liste officielle des dégustateurs de la CEO de l'AOP Ossau-Iraty :

- En informer par mail ou par téléphone le syndicat AOP Ossau-Iraty (coordonnées en bas de page) + renseignement de la fiche d'identification ;
- Le syndicat AOP Ossau-Iraty présentera alors, au Conseil d'administration, la liste mise à jour pour validation ;
- Et enverra ensuite cette liste mise à jour et validée à l'organisme certificateur.

Indemnité professionnelle : 32 € par présence.

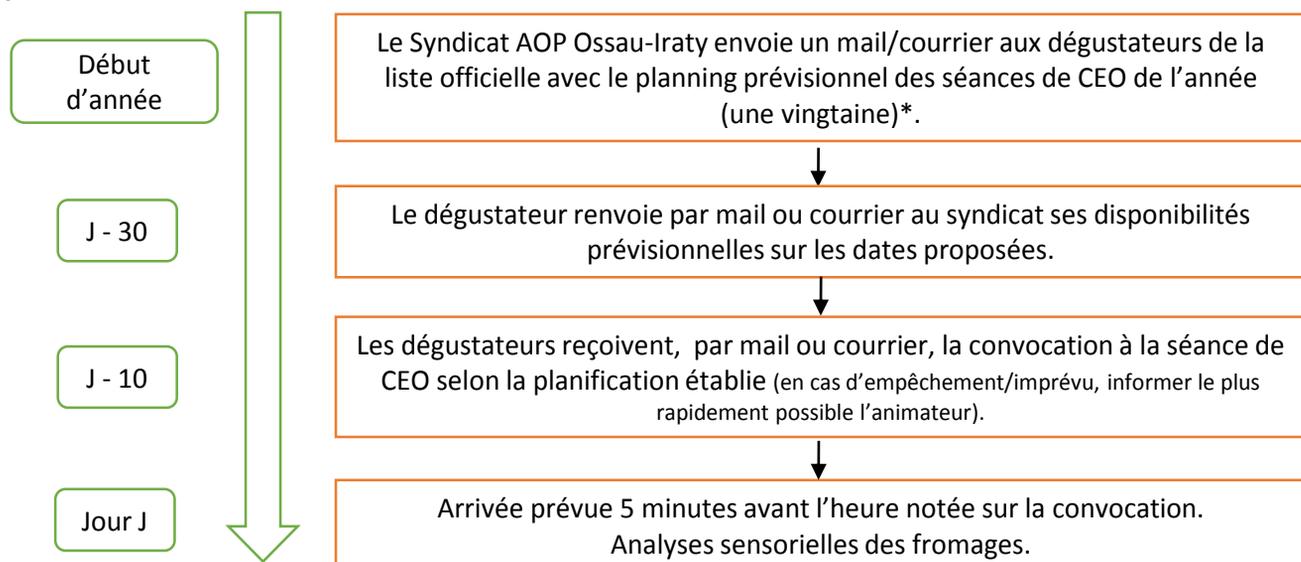
2/ Formation des dégustateurs

- ½ journée/an de formation obligatoire ;
- ½ journée/an de présentation d'un atelier (transformation, affinage) facultatif ;
- Un nouveau dégustateur doit assister à 4 séances de CEO, en donnant des notations dites en blanc. A la 5^{ème} séance, ses notes compteront officiellement dans la notation des échantillons.

3/ Lieux et horaires des séances

- Lieu des séances : soit au centre Ovin à Ordiarp, soit au centre multiservice à Mauléon ;
- Horaires : début 9h30 ; fin vers 11h.

4/ Planifications et convocations aux séances de CEO



5/ Autres missions proposées aux dégustateurs

- Assister à des analyses sensorielles sur différents dossiers comme le petit format ;
- Assister à des concours de fromages.

*Le dégustateur vient où il peut se rendre disponible et selon la planification faite par la suite par l'animateur.

Vous pouvez retrouver toutes nos fiches en vigueur sur <https://espacepro.ossau-iraty.fr/>